

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC615

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, Mme Bello, M. Brotherson, M. Chassaigne, M. Bruneel,
M. Dufrègne, M. Dharréville, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 54

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et de leur impact sur la réduction de l'exposition des enfants aux publicités relatives à la commercialisation des aliments nocifs pour la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rédacteurs de cet amendement considèrent qu'il revient à l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique de rendre compte de l'efficacité de l'adoption de chartes de bonne conduite.